

MAIRIE DE NÉOUX

CREUSE

Le trente avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NÉOUX, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Michel DELRIEU, Maire, selon la convocation en date du 23/04/2026

MEMBRES	11
PRESENTS	11
EXCUSES	0
VOTANTS	11
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Etaient Présents : BIALOUX-ROFFET Louis, DELRIEU Michel, DUTILLEUL Marc, FOURNET Denis, GUINOT Stéphanie, LAFORGE Mathieu, LEGROS Myriam, MALARDIER Annabelle, MERIGOT Sylvie, MUNNE Agathe, VAISSET Frédéric.

Excusés :

Pouvoirs : - à -

Monsieur Mathieu LAFORGE est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026/18 PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,
- l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux services publics locaux,

Considérant :

- que le projet de budget primitif 2026 du budget Principal a été préparé par la commission budget réunie le mercredi 15 avril 2026,
- que ce projet a été présenté au Conseil municipal par Monsieur le Maire,
- qu'il y a lieu de procéder à son adoption,

DELIBERATION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif 2026 du budget Principal, qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 512 633.90 €
- Recettes : 512 633.90 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 392 808.16 €
- Recettes : 392 808.16 €

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 023-212314207-20260430-BPPRIN2026-BF



PRÉCISE :

- que le budget est voté en équilibre réel,
- que le présent budget est adopté au niveau du chapitre,
- qu'il sera transmis au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie Conforme

Le Maire,
Michel DELRIEU



Le secrétaire de séance,
Mathieu LAFORGE